



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ  
DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM2026-2**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 08/01/2026

Notifiée aux élus le : 08/01/2026

Date de l'affichage : 08/01/2026

**OBJET :** DISSIMULATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE – RUE ÉMILE JAMAIS – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG 30 – TERRITOIRE ÉNERGIE GARD

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le QUATORZE JANVIER à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 08 janvier 2026 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

<b>ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :</b> Arnaud FOUREL à Gilles TRAULLET	Christine DUCHANGE à Michèle PALLARES
Jean-Claude CAMPOS à Marielle NEPOTY	Cédric BONATO à Joachim RAMS
AUSSANNAIRE à Pierre MAUMEJEAN	Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

**ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :** Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Janine LHUILIER

**Rapporteur :** Jean-Claude BASCHIOU – conseiller municipal délégué

Il est rappelé au conseil municipal que conformément à ses statuts, le SMEG du Gard réalise les travaux sur les réseaux électriques et d'éclairage public du territoire des communes adhérentes qui lui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage en la matière.

Le SMEG réalise ces travaux dans les conditions fixées aux Etats Financiers Estimatifs qu'il produit, en accord avec la commune adhérente qui participe financièrement à l'opération.

S'agissant de la rue Émile Jamais, qui a fait l'objet de travaux de requalification totale de la voie menés par la commune après que la Communauté de Communes Terre de Camargue soit intervenue sur les réseaux humides, courant 2023 et 2024, le SMEG du Gard avait été sollicité en amont afin d'anticiper la dissimulation des réseaux aériens de cette rue.

Des gaines ont donc été posées, en parallèle de la réalisation des travaux précités, afin de permettre l'enfouissement ultérieur des réseaux d'électricité.

Ce projet, qui consistera donc à câbler le génie civil construit à cet effet, pourra être réalisé en intégralité si l'ensemble des propriétaires impactés signent une convention de passage pour reprendre le réseau électrique ou leurs branchements.

Les travaux sont définis dans le dossier d'avant-projet ci-annexé et évalués par le SMEG à hauteur de 27 621, 27 euros HT soit 33 145, 52 euros TTC, avec une participation financière de la commune évaluée à 9670 euros, ajustable en fonction du montant définitif des travaux.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet sur le réseau d'électricité référencé 24-045-DIS, pour un montant de 27 621.27 euros HT soit 33 145.52 euros TTC selon les conditions définies dans le dossier d'avant-projet et l'Etat Financier Estimatif ci-annexés ;
- **SOLLICITE** son inscription au programme d'investissement du SMEG du Gard pour l'année 2026 ainsi que toutes aides auprès d'autres organismes ;
- **APPROUVE** la participation financière de la commune, estimative et définitive, et autres frais, dans les conditions prévues à l'Etat financier Estimatif ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdits documents ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pour le Maire d'Aigues-Mortes  
Et par délégation



Christophe BARONI  
Directeur général des services

**Résultats du vote :**

<b>Délibération 2026-2</b>	DISSIMULATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE- RUE ÉMILE JAMAIS- PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG30 TERRITOIRE ÉNERGIE GARD	Pour :	<b>29</b>	UNANIMITÉ
		Contre :	<b>0</b>	NÉANT
		Abstention :	<b>0</b>	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication